



>> Interview

propos recueillis par Yannick Urrien

Le Mouvement des Libérés organise son premier congrès

Claude Reichman, président du MLPS (Mouvement pour la Liberté de la Protection sociale) :

« Nous sommes devenus le principal mouvement de France. »

C'est une grande première en France : le premier congrès du Mouvement des Libérés se déroule ce samedi 24 octobre à l'espace Charenton à Paris. À cette occasion, des entrepreneurs, des économistes, des professeurs et des juristes interviendront sur le thème de la liberté de la protection sociale. Pour les lecteurs de L'Hebdo-Bourseplus, Claude Reichman, président du MLPS, fait le point sur l'action des Libérés.

L'Hebdo-Bourseplus :

On observe une vague de plus en plus forte préconisant la liberté de la protection sociale. Il y a quelques années, ce combat concernait exclusivement des initiés. Or, aujourd'hui, des chefs d'entreprise commencent à s'interroger sur cette question dans toute la France...

Claude Reichman :

C'est un mouvement très vaste et nous sommes même devenus le principal mouvement de France. Ce mouvement a essaimé à partir des médecins, ensuite les commerçants, les artisans et les professions libérales, et nous voyons maintenant venir vers nous de plus en plus de salariés qui ont un besoin impérieux de voir leur rémunération augmenter. Nous avons voulu mettre ce Congrès des Libérés sous le signe de la liberté, parce que nous nous heurtons toujours - dans notre pays qui a mis la liberté au fronton de tous ses édifices officiels - à un manque de liberté. La France manque de liberté. Je dirais même que cela pourrait faire l'objet d'un programme politique. Si les hommes politiques voulaient faire un programme capable de rassembler derrière eux une majorité de Français, ils feraient tout simplement un programme autour des libérés.

Dans notre vie quotidienne, on observe que les libertés se restreignent, toujours au nom de la sécurité ou du principe de précaution : par exemple, si vous allez en France dans un hôtel l'été, vous ne pouvez plus vous baigner dans la piscine après 19 heures, parce que la loi impose la présence d'un maître nageur ! Une illustration parmi tant d'autres...

On est vraiment dans un pays où la liberté est de plus en plus pressurée. Je vais vous donner un autre exemple. Madame Royal a voulu priver les enfants de Nutella, au prétexte que ce n'est pas bon pour eux. Il se trouve que mon petit-fils adore le Nutella et son père est tout simplement professeur de médecine... Finalement, Madame Royal sait mieux qu'un professeur de médecine ce qui est bon, ou n'est pas bon, pour un enfant ! Je ne nie pas que le Nutella, pris en grande quantité, puisse avoir des effets néfastes, mais c'est la même chose partout, les abus peuvent conduire à des déconvenues : même avec de bons médicaments, vous pouvez vous intoxiquer. Vous avez à la tête de l'État et de tous les organismes officiels des fonctionnaires qui pensent que ce que vous avez envie de faire n'est pas bon. Donc, ils vont vous donner la bonne ligne à suivre... C'est parfaitement intolérable !

Où en est-on dans cette affaire de libération de la protection sociale ? On a le sentiment que le débat n'a guère évolué...

Et pourtant, les événements se sont précipités. Il se passe, dans ce domaine de la protection sociale, exactement la même chose que lorsqu'une situation dégénère. Quand vous avez une situation qui est à peu près fixée, c'est souvent très, très long... Mais quand un système est fondé à la fois sur le mensonge, la dette et la répression systématique et illégale, les choses deviennent de plus en plus difficiles pour le système et c'est ce qui vient de se passer. D'abord, nous avons réussi à obtenir enfin, après quatre ans d'efforts, l'aveu officiel du gouvernement, via la commission d'accès aux documents administratifs, que toutes les caisses de sécurité sociale sont bien des mutuelles. Je précise qu'il s'agit aussi bien des URSSAF, du RSI, de la caisse de retraite des médecins... Bref, de tous les organismes sociaux ! Cela veut dire qu'ils sont régis par le Code de la mutualité, qui indique avec beaucoup de clarté que l'on ne peut pas affilier quelqu'un à l'un de ces organismes sociaux sans lui faire signer un contrat en bonne et due forme comportant toute une série de notations dans lesquelles il est évidemment nécessaire de faire figurer tous les éléments permettant à l'éventuel affilié de vérifier que ce contrat est valide et qu'il pourra le modifier. Bref, c'est un contrat classique. C'est un événement majeur, parce que cela signifie que tous les Français peuvent se libérer et ne pas adhérer à une caisse de sécurité sociale. Là encore, le mensonge est devenu le point majeur de la politique en France. Tout le monde ment ! Il y a au ministère de la Santé un service particulier, le secrétariat général du Conseil supérieur de la mutualité, qui nous a menti systématiquement pendant quatre ans en nous répondant que telle caisse n'était pas une mutuelle. Nous avons insisté et nous les avons poussés à l'aveu, parce qu'ils n'avaient plus le choix. C'est pour nous une avancée absolument décisive parce que, maintenant, les tribunaux vont être obligés de reconnaître que c'est bien le Code de la mutualité qui s'impose.

Mais n'y a-t-il pas une confusion ? Par exemple, tout le monde sait que la mutuelle va devenir obligatoire pour les salariés et l'on entend souvent les chefs d'entreprise souligner qu'à partir de l'an prochain, la complémentaire santé sera obligatoire : cela induit donc que la protection sociale actuelle n'est pas une mutuelle...

C'est une situation vraiment comiqué ! Cette obligation a été faite par le gouvernement pour donner de l'argent aux syndicats, parce que les syndicats administrent la plupart des institutions de prévoyance. C'est une mesure de raccroc parce que, demain, lorsqu'un salarié va se libérer et qu'il aura une protection sociale au premier euro, auprès d'une assurance étrangère par exemple, on ne pourra pas

lui imposer une mutuelle d'entreprise, puisque c'est interdit par les dispositions européennes qui interdisent la double cotisation. Il suffira au salarié d'indiquer à l'employeur qu'il n'est plus susceptible d'être inscrit à cette mutuelle d'entreprise et l'employeur devra lui verser le montant de la cotisation en question.

Pour le moment, on assiste à un mouvement d'indépendants qui quitte la sécurité sociale. Toutefois, on ne perçoit pas encore ce mouvement chez les salariés...

Si, il y a beaucoup d'exemples ! Le problème, c'est que nous avons jusqu'à présent une difficulté qui tient au fait que l'employeur est pris en étau à travers cette demande. Le salarié vient demander le versement de son salaire complet, puisqu'il souhaite s'assurer librement, et l'URSSAF continue d'exiger de l'employeur qu'il paie les cotisations sociales. Si bien que les employeurs se trouvent dans une situation ingérable. C'est quelque chose qui va aussi changer, puisque nous avons démontré que les URSSAF sont des mutuelles. Il faut savoir que cela va avoir des conséquences immenses. Par exemple, le contrôle URSSAF, que tout le monde redoute, ne pourra plus avoir lieu désormais dans les mêmes conditions. L'entreprise devra déjà exiger de l'URSSAF qu'elle lui démontre qu'elle a signé un contrat avec elle pour vérifier quelque chose chez elle... L'URSSAF devra aussi démontrer que les salariés sont bien adhérents à l'URSSAF. Il faut mesurer l'ampleur de cette extraordinaire mutation : l'URSSAF impérieuse, qui entre chez vous comme s'il s'agissait d'une descente de police, c'est terminé ! Il suffit maintenant que les personnes concernées abandonnent la culture de la peur. Si un tel phénomène a pu se passer en France, c'est parce que l'URSSAF a semé la terreur chez les employeurs. Il est invraisemblable que ces organismes se présentent comme les représentants de la loi.

Dans le contexte de cette culture de la peur, cela fait des années que dans les administrations, on répète que Claude Reichman peut aller en prison pour de tels propos...

Désolé pour eux, mais depuis le début de mon action, en 1991, nous n'avons jamais fait que respecter la loi et demandé qu'elle soit respectée par les pouvoirs publics.

Mais pourquoi les choses n'avancent-elles pas plus vite sur le plan médiatique ?

C'est un phénomène extrêmement préoccupant : cela signifie que le cinquième pouvoir, le pouvoir médiatique, est sous tutelle. Nous ne pouvons plus bénéficier en France de la liberté de la presse, parce que les médias s'autocensurent ou sont carrément censurés. Quand un média s'avise de nous donner la

parole, immédiatement après, le ministre téléphone au propriétaire du journal en le menaçant et le propriétaire envoie un message urgent au directeur de la rédaction en lui demandant d'arrêter cette plaisanterie... Heureusement, Internet et un certain nombre de médias libres, comme le vôtre et un certain nombre d'autres, ont pu donner de l'information de façon complète, mais il faut bien reconnaître que l'histoire médiatique de la France ressemble de plus en plus à celle de l'Occupation. Vous vous souvenez peut-être de «Radio Paris ment, Radio Paris est allemand...». Quand vous avez un pouvoir qui perd littéralement le contrôle de la situation, il s'en prend à toute personne qui ferait tout simplement son métier. Ce climat tout à fait détestable va avoir des conséquences terribles. Dans nos réunions, des gens découvrent qu'on leur a menti depuis plus de vingt ans et ils deviennent furieux. Ils sont furieux du mal qu'on leur a fait. Quand les Français vont vraiment

comprendre à quel point ils ont été l'objet d'une désinformation systématique, je pense qu'ils ne feront pas de cadeau à ceux qui en auront été les auteurs.

D'ailleurs, à l'aube d'une nouvelle élection présidentielle, aucun candidat n'évoque la question de la liberté de la protection sociale...

Oui, j'ai par exemple entendu Alain Juppé sur cette question et nous avons compris que c'est un candidat qui ne fera pas ce qui est nécessaire : c'est-à-dire tout simplement dire la vérité aux Français. Un nombre important de nos adhérents nous ont demandé d'inviter des hommes politiques afin d'entendre ce que ces personnes avaient à dire sur l'évolution de la protection sociale. Nous n'avons pas invité des personnalités de gauche, puisque nous savons ce qu'elles font, à savoir le contraire de ce qui est souhaitable... Nous n'avons pas invité non plus des représentants du Front national, parce que le Front national déclare qu'il veut renforcer la pro-

tection sociale et l'étatisme. Alors, nous avons invité les dernières personnalités dont on peut se demander si elles ne changeront pas quelque chose. J'ai invité personnellement Nicolas Sarkozy, François Fillon et Luc Chatel, secrétaire national des Républicains, puisqu'il est l'auteur de la loi Chatel qui donne la qualification d'entreprise à toute caisse de sécurité sociale. Figurez-vous que je n'ai pas reçu le moindre accusé de réception... J'ai compris pourquoi. Si Nicolas Sarkozy ou François Fillon me répondent en me disant : «J'ai bien reçu votre invitation, mais je ne pourrai pas être là en raison d'une autre occupation ce jour-là», cela voudrait dire que s'ils n'avaient pas eu cette occupation, ils pourraient venir pour soutenir ces affreux personnages qui ne veulent plus de la sécurité sociale monopolistique ! Donc, même un simple accusé de réception était engageant pour eux. Voilà l'espoir que nous pouvons mettre à l'égard de ces personnes dans les réformes... ☒